



De l'Alliance à l'Europe : une géopolitique de l'ensemble euro-atlantique

Jean-Sylvestre MONGRENIER

Chercheur associé à l'Institut Thomas More, Chercheur à l'Institut Français de Géopolitique (Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis). Auteur de *La France, l'Europe, l'OTAN : une approche géopolitique de l'atlantisme français* (ed. Unicomm, Paris, 2006), de *La Russie, de Poutine à Medvedev* (en collaboration, Institut Thomas More/DAS, ed. Unicomm, Paris, 2008) et de *La Russie menace-t-elle l'Occident ?* (Choiseul, Paris, 2009).



C'est à l'issue de la Guerre froide que les Alliés ont entrepris de rénover l'OTAN (Déclaration de Londres, 6 juillet 1990), pour relever les défis à venir. Avec les guerres d'ex-Yougoslavie puis la lutte contre le jihadisme, une « nouvelle OTAN » a commencé de prendre forme. De concert, les Alliés ont rétabli la paix dans le Sud-Est européen et intégré de nouveaux membres ; ils sont désormais engagés sur le front afghan. Partie prenante de cette « transformation », la France s'est réinvestie dans la structure militaire intégrée. Réunis lors du sommet de Strasbourg-Kehl, les 3 et 4 avril 2009, les chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance ont décidé l'élaboration d'un nouveau concept stratégique. Un an plus tard, le 17 mai 2010, le groupe d'experts présidé par Madeleine Albright publiait son rapport, base de négociation des gouvernements alliés. Les 19 et 20 novembre 2010, le sommet de Lisbonne devrait adopter le nouveau concept stratégique issu de cette réflexion collective.

« Il ne me semble pas que nous puissions retrouver l'ancienne splendeur européenne mais nous pouvons opérer un redressement dans la mesure où il nous reste l'espérance. A condition que les Européens veuillent rester fidèles à eux-mêmes, à ce qui fait leur grandeur, leur puissance, leur originalité et, n'ayons pas peur des mots, leur mérite. »

Julien Freund, *L'aventure du politique*, 1991

La redéfinition du rôle et des missions de l'OTAN n'est pas un simple exercice de convenance. Le précédent concept stratégique datait de 1999, avec la guerre du Kosovo en toile de fond, et les adaptations se sont depuis faites au moyen d'ajustements successifs et de directives politiques globales (CPG) (1). La méthode a ses limites et les multiples sollicitations de l'environnement international sont susceptibles d'entraîner les Alliés dans des missions trop variées, avec des risques de sur-extension et de dilution des compétences, au détriment de leur engagement premier : la défense mutuelle. Il faut donc clarifier les enjeux, trouver de nouveaux points d'équilibres, redéfinir l'assise conceptuelle et doctrinale de l'OTAN. Il en va de la sécurité de l'Europe à ses frontières mais aussi sur les théâtres extérieurs où se développent de nouvelles menaces. Plus

généralement, cet *aggiornamento* ouvre la « question d'Occident ». Quelle place pour l'OTAN dans un monde polycentrique qui semble basculer vers l'Asie? Une Europe politique et militaire serait-elle en mesure d'assumer une part du « fardeau » et de peser sur les équilibres mondiaux ? A bien des égards, la situation présente et les perspectives géopolitiques requièrent « plus d'Europe » mais la voie est étroite et le rationalisme constructiviste a épuisé ses mérites (2).

La « Transformation » de l'OTAN : enjeux et fondamentaux

La « nouvelle OTAN »

Dans l'après-Guerre froide, c'est une OTAN profondément rénovée qui prend forme, ce phénomène stratégique matérialisant la nouvelle donne géopolitique dans l'Ancien Monde. Progressivement, le « nouvel atlantisme » a englobé dans sa sphère d'action et de coopération l'Europe centrale et orientale (Partenariat pour la Paix, 1994) ainsi que le Bassin méditerranéen (Dialogue méditerranéen, 1995). Des « têtes de pont » ont aussi été jetées dans le Sud-Caucase, en Asie centrale, via des partenariats plus ou moins poussés, et dans le golfe Arabo-Persique (Initiative de coopération d'Istanbul, 2004). L'OTAN a mené en fait un triple élargissement : un élargissement fonctionnel avec l'adjonction de nouvelles missions (projection de stabilité et de sécurité) (3) ; un élargissement de la zone d'influence euro-atlantique à l'Est comme au Sud ; un élargissement du nombre des États membres (4).

Les 21-22 novembre 2002, le sommet de Prague a ensuite lancé la transformation de l'OTAN en une alliance globale et expéditionnaire, engagée dans la lutte contre l'islamisme et le terrorisme, voire la prolifération des armes de destruction massive. Les Alliés sont alors passés d'une perception géographique des enjeux de sécurité à une perception fonctionnelle et « hors zone » ; l'Afghanistan est le banc d'essai de ce modèle expéditionnaire (cf. infra). L'OTAN est ainsi devenue un vaste *Commonwill* euro-atlantique articulé sur la perception plus ou moins assumée d'une parenté de civilisation (5). Il y va des principes et valeurs qui fondent les communautés politiques occidentales et leurs solidarités géopolitiques.

Le front afghan

Censé donner un nouvel élan à cet *aggiornamento* continu, le sommet de Lisbonne se tiendra dans un contexte géopolitique en mutation, sous l'effet de phénomènes de longue durée qui arrivent simultanément à échéance : déclin occidental, affirmation des « émergents », dissémination du jihadisme, prolifération, rivalités pour l'accès aux ressources dans un monde malthusien. A court et moyen terme, l'Afghanistan demeure la grande affaire. Le retour d'expérience de ce front islamoterroriste montre les limites de la « révolution dans les affaires militaires » et de la haute technologie face à des « insurgés innovants » (6) qui recourent à la guerre asymétrique. En Afghanistan comme sur d'autres théâtres, une « contre-révolution » militaire cherche à contourner la puissance occidentale et mise sur la lassitude des opinions publiques.

Confrontés aux Talibans, Américains et Alliés ont remis à l'honneur les théories de la contre-insurrection et des pans enfouis de la pensée militaire française. Ce type de guerre requiert une approche civilo-militaire intégrée visant à contrôler dans la durée le terrain conquis par les armes, condition *sine qua non* du développement politique et économique du pays. Cela suppose une action de conserve entre l'OTAN et diverses organisations régionales et fonctionnelles, ce qui mène à la question des partenariats avec une importance particulière pour un accord de haut niveau entre l'OTAN et l'UE. Enfin, le conflit afghan met en évidence le caractère limité et dispersé des efforts militaires européens, sans grande signification géopolitique de surcroît dans de larges parts des opinions publiques. Pour des sociétés postmodernes enclines au relativisme et dépourvues du sens de la durée, la guerre d'Afghanistan est une épreuve de vérité.

L'engagement américain en Europe

En dernière instance, ce sont l'engagement américain en Europe et le lien transatlantique qui constituent les enjeux géopolitiques essentiels de la transformation de l'OTAN et de ses interventions à l'extérieur de l'aire euro-atlantique. Depuis que l'équilibre des puissances et le concert des nations se sont effondrés – de 1914 à 1945, l'Europe bascule dans une nouvelle « guerre de trente ans » –, les États-Unis jouent le rôle de balancier au large et ils réassurent la sécurité européenne. C'est dans le cadre de l'OTAN et donc en bonne intelligence avec les États-Unis que la plupart des États européens organisent leur défense et leurs stratégies géopolitiques doivent être analysées dans le vaste ensemble spatial qui, à travers l'océan Atlantique, s'étire depuis Vancouver jusqu'à Vladivostok. Toutefois, la remise en cause du *leadership* global des États-Unis, la crise économique de 2008 et l'élection de Barack Obama à la présidence ont pu laisser à penser que les États-Unis se désintéresseraient de l'Europe. Désormais, une « Amérique post-occidentale » serait prioritairement tournée vers le Moyen-Orient et l'Asie quand une « Europe post-américaine » identifierait enfin son centre de gravité interne.

Quand bien même les principaux alliés des États-Unis ne produiraient pas les efforts militaires attendus, il est pourtant difficilement concevable que ces derniers puissent se désintéresser de l'Europe. Dans un discours prononcé à Paris (École Militaire), le 29 janvier 2010, Hillary Clinton, secrétaire d'État, a placé le Vieux Continent au cœur de la sécurité des États-Unis : « L'Europe, a-t-elle souligné, est le point d'ancrage de notre politique de sécurité ». De fait, le nouveau concept stratégique de l'OTAN et le déploiement de systèmes antimissiles en Europe devraient réaffirmer l'indivisibilité de l'espace de sécurité euro-atlantique. Il serait pourtant erroné de prétendre jouir d'une simple rente de situation stratégique. Face aux nouvelles menaces, les convergences transatlantiques sont larges mais les intérêts ne coïncident pas mécaniquement et l'écart croissant entre les appareils militaires menace la cohérence de l'OTAN. La montée en puissance des capacités militaires en Europe et le maintien de nations-cadres seraient tout à la fois une contribution à l'Alliance atlantique et à l'autonomie de décision de l'UE (7).

Les points d'équilibre de l'« OTAN 2020 »

Sécurité régionale et engagements extérieurs

La perpétuation de l'Alliance atlantique, la cohésion de l'OTAN et l'action conjuguée des Occidentaux dans un monde polycentrique et hétérogène reposent sur l'identification d'un certain nombre de points d'équilibre entre les Alliés et les types de missions qu'ils entendent mener ensemble. L'engagement de l'OTAN sur le front afghan et son remodelage sur un modèle expéditionnaire ont suscité nombre de débats autour de l'équilibre entre les missions de type « article 5 » et « non-article 5 ». La perspective d'une « OTAN globale » dépourvue de référents géographiques, historiques et culturels a fait craindre la perte du sens des finalités et la dilution de l'ensemble euro-atlantique. Depuis, le retour en force de la Russie dans le Sud-Caucase et ses contrecoups dans l'Est européen, aux frontières de l'ensemble euro-atlantique, ont rappelé quelle était la mission première de l'OTAN. L'article 5 demeure le fondement de l'Alliance et la défense mutuelle exige que l'on s'y prépare (mise en œuvre de capacités militaires, planification et exercices).

Cependant, la sécurité régionale exige aussi que l'on prenne en compte de nouvelles menaces : cyberattaques, recours à l'arme énergétique et prolifération. Enfin, la dynamique de lointaines menaces, leurs répercussions et contrecoups aux approches de l'espace euro-atlantique, la nécessité de compenser le déclin de puissance aussi, pourraient amener à d'autres engagements extérieurs. Il ne s'agit donc pas de trancher entre sécurité régionale d'une part, besoins de projection d'autre part, mais de disposer des moyens requis - civils et militaires – pour intervenir dans l'environnement proche comme dans l'environnement lointain. Cela nous renvoie à la question des budgets militaires nationaux et des partenariats. En parallèle, les principes directeurs des interventions extérieures doivent être fixés : le choix des terrains d'interventions sera sélectif, en fonction des diverses possibilités (acteurs géopolitiques et autres organisations). L'objectif n'est pas de faire flotter la

bannière mais d'apporter la réponse adéquate aux défis. En cela, l'avenir de la relation entre l'OTAN et l'Europe de la défense recèle de véritables enjeux (8).

Antimissiles et défense des territoires

La situation géostratégique des alliés européens, plus spécifiquement confrontés à la prolifération, nous mène à la défense antimissile. D'ores et déjà, le Sud-Est européen est à portée de tir des missiles balistiques iraniens et les pressions internationales n'ont toujours pas refoulé les ambitions nucléaires de Téhéran. On sait que l'Administration Obama a renoncé à installer des systèmes antimissiles en Pologne et République tchèque. C'est un dispositif reconfiguré, plus modeste mais susceptible de monter en puissance, qui pourrait être déployé en mer Méditerranée et dans le Sud-Est européen (Roumanie, Bulgarie), voire en Turquie. Ces projets reviennent dans le champ de l'OTAN dont divers programmes s'efforcent de fédérer les efforts des uns et des autres en matière de défense de théâtre. Des études de faisabilité de défense des territoires ont été menées et il appartiendra aux Alliés d'étendre leur coopération politique et militaire à la défense antimissile.

L'Europe ne saurait s'abstraire de ce mouvement vers des formes de dissuasion globale fondées sur de nouveaux équilibres entre forces nucléaires, armes conventionnelles de haute technologie et systèmes antimissiles destinés à intercepter le petit nombre de lanceurs d'une puissance proliférante. Il y va de la protection de nos territoires et de l'indivisibilité de la sécurité transatlantique. Dans le cadre de la politique de la main tendue vis-à-vis de la Russie (le « *reset* »), les uns et les autres insistent sur la nécessité d'associer Moscou à de tels projets. Certes. Soulignons cependant deux points clefs : l'hostilité de Moscou à cette défense antimissile « *new-look* », en dépit des concessions américaines sur le choix des sites ; l'interprétation russe du traité post-START signé le 8 avril 2010, censé limiter le développement de tels systèmes (l'interprétation américaine n'est pas la même). Enfin, il faut rappeler que l'Europe vit déjà avec des systèmes antimissiles : ceux déployés de longue date par la Russie (9). Avec ou sans les Russes, il faudra aller de l'avant.

« Engagement constructif » et politique de la « porte ouverte »

Objet de divergences internes, la nature et la qualité des rapports à instaurer avec la Russie est l'un des enjeux majeurs du devenir de l'OTAN. Au climat de paix froide qui a dominé les dernières années des présidences Bush et Poutine a succédé la politique d'« engagement constructif » adoptée par les États-Unis et l'OTAN. Sur le plan des relations russo-occidentales, cette politique a atteint quelques uns de ses objectifs : le traité post-START, le vote russe d'une nouvelle résolution contre l'Iran, des accords de transit par la Russie vers l'Afghanistan. La crise économique ayant mis à mal le rêve russe de « puissance émergente », cela pourrait aller dans le sens d'une plus grande ouverture à l'Occident ainsi que le laissent à penser les linéaments de la future doctrine russe de politique étrangère. Pourtant, la prudence est de rigueur.

Dans le Sud-Caucase, l'affaire géorgienne a montré les limites de l'influence russe sur ses partenaires de la CEI et de l'OCS, très en retrait, mais elle a aussi entamé le crédit des Occidentaux. On en a vu les contrecoups en Ukraine où les acquis de la « Révolution orange » sont menacés. Dans les Pays baltes, un regain d'activisme auprès des minorités de langue russe suscite un certain nombre d'inquiétudes. Doit aussi être prise en compte la nature du régime politique russe (un autoritarisme patrimonial) dont les modes de fonctionnement ne vont pas dans le sens d'une « grande alliance » mais d'une relation hybride de partenaire-adversaire. Sur un plan plus général, Moscou cherche à se faire reconnaître *de facto*, moyennant des concessions très limitées, une sphère exclusive dans l'aire post-soviétique. Aussi l'« engagement constructif » devrait-il être contrebalancé par une politique de la « porte ouverte » vis-à-vis de ceux qui aspirent à rejoindre l'OTAN (Géorgie) et le renforcement des partenariats dans l'« *hinterland* » eurasiatique (Sud-Caucase et Asie centrale). L'examen des propositions russes dans le domaine de la sécurité paneuropéenne ne doit pas mettre en péril la cohésion des instances euro-atlantiques et des cadres de coopération existants (COR, OSCE).

L'« Europe de la défense » et les perspectives de l'UE

Des ambitions circonscrites

Quelle place pour l'« Europe de la défense » (la PCSD/Politique commune de sécurité et de défense) dans les équilibres euro-atlantiques et sur la scène du monde? Modeste au regard au regard d'une maquette idéale, cette politique a été mise en œuvre il n'y a guère plus d'une décennie. Dans l'environnement proche et lointain de l'Europe, c'est une véritable percée en matière de gestion des crises (Balkans, Sud-Caucase, Moyen-Orient, Afrique). L'UE est aujourd'hui dotée des cadres juridiques et institutionnels qui lui faisaient défaut lors des conflits balkaniques, le traité de Lisbonne conférant une plus grande cohérence d'ensemble à ce dispositif. Menée au large des côtes de la Somalie, l'opération « Atalante » témoigne de la capacité de l'UE à s'engager dans cet espace névralgique – entre le golfe Arabo-Persique, l'Asie et Europe – où les intérêts européens sont plus spécifiquement en jeu que ceux des États-Unis.

Toutefois, il faut rappeler que la PCSD n'est pas en charge de la défense mutuelle de l'Europe mais des missions de Petersberg. Nonobstant les confusions introduites dans l'esprit public par les effets d'annonce, la défense *stricto sensu* des pays européens relève des souverainetés nationales et de l'OTAN pour ceux d'entre eux qui participent de cette alliance (21 des 27 États membres de l'UE), même si le traité de Lisbonne comporte une clause de solidarité et une clause d'assistance mutuelle (10). Quant aux opérations extérieures les plus lourdes, il n'est pas envisagé de s'y engager indépendamment des États-Unis ce qui nous ramène à l'OTAN ou à une coalition s'appuyant sur elle. Le plus souvent, c'est dans les interstices géostratégiques, en complément de l'OTAN ou par défaut, que la PCSD se déploie. Il serait vain de prétendre la valoriser en occultant cette dimension. Précisons que l'UE a sa valeur ajoutée propre dans d'autres domaines d'importance pour les équilibres géopolitiques régionaux (Politique de voisinage, Euro-Méditerranée et Partenariat oriental).

Un vaste et lâche Commonwealth paneuropéen

Lorsque l'on pense l'avenir des relations transatlantiques dans un monde où les énergies semblent basculer vers les puissances émergentes, l'idée régulatrice qui semble s'imposer est celle d'une alliance refondée entre les États-Unis et l'UE. Cette « union occidentale », nommée ainsi par Edouard Balladur, donnerait corps au « concept de l'haltère » mis en avant naguère par George Kennan, le théoricien du *containment*. Dans ce schéma de pensée, la PCSD serait appelée à devenir un pilier militaire européen apte aux fonctions de défense *stricto sensu*. La perspective est encore lointaine et le « couple » géopolitique envisagé est dissymétrique : si les États-Unis sont un acteur pleinement constitué, l'UE demeure un système de coopération multi-étatique, à géométrie variable selon les domaines et la conjoncture (voir le jeu oscillatoire des États membres sur l'une ou l'autre question). Mise en ordre, l'« Europe de Lisbonne » sera plus efficiente mais ce *Commonwealth* paneuropéen ne se muera pas en un *Commonwill* capable de dégager une volonté et des capacités unitaires.

Les Coopérations structurées permanentes (CSP) pourraient faciliter l'agrégation des volontés nationales mais il serait hâtif d'anticiper la formation d'un « noyau dur » militaire, sorte de cœur battant de l'UE. Le modèle d'une Europe organisée en cercles concentriques autour du « couple franco-allemand » peut bien satisfaire l'esprit de géométrie, il n'en est pas moins déphasé par rapport à l'état des relations entre Paris et Berlin d'une part, l'accord de tous ou presque sur un fonctionnement principalement intergouvernemental d'autre part. D'aucuns expliquent qu'il faudrait négocier un nouvel accord institutionnel pour corriger les imperfections du traité de Lisbonne. L'affaire pourrait se révéler hasardeuse et contreproductive. Si les choses sont en l'état, c'est par absence de principe supérieur ou de force temporelle transcendant les souverainetés étatiques. Le volontarisme, l'agitation désordonnée et le constructivisme se heurtent à la nature même de la « construction européenne ».

Des marges d'action réelles mais limitées

A échéance prévisible, l'UE ne formera pas une véritable entité politique et l'acceptation de ce jugement doit déterminer nos points de référence et objectifs en matière de « défense européenne ». La PCSD ne doit pas être pensée comme l'indispensable dimension militaire d'un ensemble fédéralisé, au sens générique du terme, mais pour ce qu'elle est : un outil permettant aux États européens de rationaliser leurs efforts militaires et d'agir de manière autonome s'ils le veulent, sans prétendre supplanter l'OTAN. Dès lors, il faut considérer que la question n'est pas prioritairement institutionnelle. L'UE s'est déjà dotée des cadres d'action nécessaires à la conduite d'opérations militaires et ils suffisent à la tâche. Mise en avant dans le rapport Albright, la négociation d'un partenariat de haut niveau entre l'UE et l'OTAN permettrait d'accroître les synergies entre les deux organisations, le plus souvent amenées à intervenir sur les mêmes théâtres d'opérations (11).

Dans l'immédiat, les problèmes sont prioritairement d'ordre budgétaire et capacitaire. Alors que les dépenses militaires sont partout à la hausse dans le monde, il n'est pas exagéré d'évoquer, comme l'a fait le secrétaire américain à la Défense, Robert Gates, un désarmement de l'Europe. Cette tendance lourde donne la juste mesure des souverainismes qui minent une « Europe molle » : nombre d'États ont renoncé à toute forme altière de souveraineté. Plus encore pour l'UE que pour l'OTAN, l'atrophie des ressources militaires est inquiétante, les moyens américains ne pouvant y compenser les déficiences européennes. Les optimistes verront dans ce reflux des dépenses militaires une fenêtre d'opportunité pour une plus grande coopération européenne. Ainsi spéculait-on sur l'avenir des coopérations franco-britanniques (12) ou la mutualisation des capacités européennes. S'il existe de réelles marges d'action, cette spirale négative soulève une question de fond : le plus peut-il sortir du moins ? La question ne doit pas être éludée et il faut la porter dans le débat public.

Une thérapeutique de la lumière

Si l'adoption d'un nouveau concept stratégique et la réaffirmation du bien-fondé de l'Alliance atlantique réduisent le champ des incertitudes, le recul des dépenses militaires en Europe, avec pour horizon la démilitarisation du Vieux Continent, n'en est pas moins source d'inquiétudes. La pertinence de l'OTAN comme organisation militaire, les équilibres transatlantiques et la sécurité des alliés européens sont en jeu, sans même parler d'une « défense européenne » dépourvue des moyens requis ; c'est à l'aune des budgets et des capacités que l'on juge des intentions. Plus grave encore : cette involution ne suscite pas l'inquiétude des populations, nombre de nos contemporains ayant écarté de leur champ de conscience le risque de toute « situation de détresse », au sens destinal de l'expression. Le sauvetage du « modèle social » européen est censé justifier le fait que les États baissent la garde, les budgets militaires servant de variable d'ajustement.

Aussi le débat sur la défense de l'Europe doit-il être conduit au-delà du cercle des spécialistes et experts de la chose militaire. La question est éminemment politique et c'est dans le cadre d'une pensée géopolitique ample, avec pour ligne de mire l'indispensable bataille des idées, que la réflexion doit être menée. Un préalable : le retour aux êtres et aux choses. Plutôt que de s'employer à minorer les faits ou à justifier les coopérations interalliées par la réduction induite des dépenses, une thérapeutique de la lumière s'impose. La précipitation des enjeux démographiques et écologiques, la prolifération des technologies de mort, les affrontements territoriaux et identitaires laissent présager une convergence des lignes dramaturgiques. Plongés dans cette gigantomachie, il nous faut donc penser la situation d'exception, celle qui met en jeu l'existence et la souveraineté. Gardons à l'esprit cette vérité énoncée par René Girard : « En voulant rassurer, on contribue au pire ».

Jean-Sylvestre MONGRENIER

(1) Les CPG (*Comprehensive Political Guidance*) sont des solutions provisoires fondées sur des compromis entre les diverses postures doctrinales et politiques des États de l'Alliance atlantique.

(2) Au sens que Karl Popper donne à ce terme. Le rationalisme constructiviste se donne comme illusoire objectif de transformer l'Homme, la Société et le Monde sur la base d'abstractions théorisantes.

- (3) Ces missions variées sont dites « non-article 5 » par souci de la distinguer des missions de type « article 5 » qui recouvrent la défense mutuelle des Alliés (voir le traité de l'Atlantique-Nord, 4 avril 1949).
- (4) L'OTAN comprend aujourd'hui 28 États membres, avec la Croatie et l'Albanie. Le cas de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, a été reporté du fait d'un conflit non-résolu entre Athènes et Skopje sur l'appellation définitive de cet État.
- (5) Cf. le contenu du préambule du traité de l'Atlantique Nord, texte aux allures de profession de foi civilisationnelle.
- (6) L'expression est empruntée à Arnaud de La Grange et Jean-Marc Balencie, *Les guerres bâtarde*, Perrin, 2008.
- (7) Sur cette question, voir Institut Thomas More, *L'Europe de la défense, un an après le traité de Lisbonne*, Note de Benchmarking n° 5, Octobre 2010.
- (8) Voir sur ce point Leo Michel, *NATO and the EU: Achieving Unity of Effort in a Comprehensive Approach*, Atlantic Council, 21 septembre 2010.
- (9) Ces systèmes sont en partie « dégradés » mais en cours de modernisation. Cf. Michel Guéneq, *La Russie et les défenses antimissiles*, Institut Thomas More, 24 février 2009.
- (10) La « clause d'assistance mutuelle » est formulée comme suit : « *Au cas où un Etat membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la charte des Nations unies* » (article 27, paragraphe 7). Les moyens militaires ne sont pas explicitement formulés et il est précisé que « *cela n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains Etats membres* » (les Etats dits « non-alliés »). Enfin, l'article 27 stipule que « *les engagements et la coopération, dans ce domaine demeurent conformes aux engagements souscrits au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre* ». Quant à la « clause de solidarité », elle est aussi de portée limitée : « *L'Union et ses Etats membres agissent conjointement dans un esprit de solidarité si un Etat membre est l'objet d'une attaque terroriste ou la victime d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine* ». *Dans ces cas de figure, l'Union mobilise tous les instruments à sa disposition, y compris les moyens militaires mis à sa disposition par les Etats membres (...)* » (article 188, paragraphe 1).
- (11) Négociés par étapes entre 1996 et 2003, les accords de « Berlin plus » permettent à l'UE d'accéder aux moyens de l'OTAN pour mener ses opérations en propre. L'approche globale et civilo-militaire des conflits requiert des accords de plus haut niveau. Ne négligeons pas cependant l'obstacle des difficiles relations entre certains pays de l'UE et la Turquie. Au-delà des réserves suscitées par la candidature turque à l'UE et l'occupation du nord de Chypre, le défi consiste aussi à penser une politique d'ensemble vis-à-vis de ce pays allié et partenaire.
- (12) Cf. Jean-Sylvestre Mongrenier, « La politique de défense britannique et le *special relationship* anglo-américain : l'hypothétique rééquilibrage euro-atlantique », *Hérodote. Géopolitique des îles britanniques*, n° 137, 2^e trimestre 2010.

Programme de recherche



Avec le soutien de



Contact

info@institut-thomas-more.org

Tel +33 (0)1 49 49 03 30 – Fax +33 (0)1 49 49 03 33